

D'abord, je réduis de \$100 l'impôt pour les contribuables à revenus bas et moyens. Cette réduction se fera en portant de \$200 à \$300 le montant minimum du crédit d'impôt fédéral de 9 p. 100. Cette réduction ne s'appliquera qu'à l'année d'imposition 1978. Elle représentera, dans l'ensemble, plus de 700 millions de dollars.

Pour que cette réduction produise un effet rapide, elle sera concentrée autant que possible sur les retenues à la source de janvier et de février. Ainsi, le salaire net de plusieurs millions de travailleurs augmentera de \$50 en janvier et de \$50 en février. Beaucoup ne paieront aucun impôt fédéral pendant ces deux mois et certains n'en paieront pas de toute l'année.

[Français]

Voici quelques exemples: Un contribuable marié avec deux enfants à charge et gagnant un revenu annuel de \$15,000 verra son impôt payable en janvier et en février réduit du plein montant de \$100. Si son revenu est de \$10,000 ou moins, il ne paiera aucun impôt fédéral au cours de ces deux mois. Et s'il gagne moins de \$8,500, il n'aura aucun impôt fédéral à payer pendant les douze mois de l'année.

Plus de 7,500,000 contribuables bénéficieront de cette réduction d'impôt. Quelque 6 millions recevront la réduction de \$100 au complet.

Je profite également de l'occasion pour annoncer que le facteur d'indexation en 1978 sera de 7.2 p. 100. L'exemption de base passera de \$2,270 à \$2,430. Pour une famille avec deux enfants, le total des exemptions personnelles augmentera de \$360, passant de \$5,120 à \$5,380. Au cours de l'an prochain, cette indexation permettra aux Canadiens d'économiser une somme totale de 850 millions de dollars en impôts. Je ne puis que regretter que l'on oublie trop souvent l'importance de l'indexation dans les débats publics. C'est pourquoi il me fait plaisir ce soir de le redire encore. C'est une exemption additionnelle de 850 millions de dollars que les contribuables auront au début de l'année.

Je propose ensuite une série de mesures de création directe d'emplois. Une somme de 450 millions de dollars a déjà été allouée cette année aux programmes de Canada au travail, Jeunesse Canada au travail et à d'autres programmes de création d'emplois. Ce niveau élevé sera maintenu en 1978-1979. De plus, nous dépenserons 150 millions de dollars supplémentaires pour d'autres projets à haute intensité de travail. Ces dépenses, affectées immédiatement, seront concentrées dans les régions de chômage élevé. Dans l'ensemble, le gouvernement dépensera plus d'un milliard de dollars pour la création directe d'emplois au cours de la présente année financière et de la suivante. Toutes ces dépenses seront effectuées en respectant les limites budgétaires que nous nous sommes imposées.

Ces crédits nouveaux de 150 millions de dollars additionnels proviennent de coupures budgétaires faites par mon excellent collègue le président du Conseil du Trésor (M. Andras).

Monsieur le président, je présenterai bientôt un nouveau programme de crédit à l'emploi s'adressant aux entreprises

L'Adresse—M. Chrétien

privées. Ce programme ouvrira de nouvelles voies de création d'emplois au Canada. Je dois étudier avec le plus grand soin l'efficacité des différentes solutions possibles. Cependant, je suis convaincu qu'on pourra présenter la législation voulue pour mettre en place le crédit à l'emploi au début de 1978. Ce programme pourrait coûter quelque 100 millions de dollars. Enfin, je voudrais vous faire part de certaines modifications fiscales. Je prolongerai par règlement, jusqu'en 1980, l'amortissement accéléré de l'équipement de lutte contre la pollution. Je prolongerai d'un an au moyen d'un règlement la disposition spéciale qui permet aux contribuables de déduire de leurs autres revenus les pertes locatives résultant de l'allocation du coût en capital. Cette mesure stimulera la construction résidentielle à unités multiples. Je propose aussi que le taux d'amortissement des immeubles à charpente de bois soit désormais le même que celui des autres bâtiments. L'Avis de motion des voies et moyens comporte également des changements concernant l'assurance-vie, les surplus des sociétés et les prêts aux employés. A la suite de suggestions des députés de tous les partis, je n'imposerai pas les revenus de placement réalisés par le détenteur d'une police d'assurance lors du décès de l'assuré. Des informations précises sont contenues dans les renseignements supplémentaires.

● (2022)

[Traduction]

Le budget présenté en mars dernier permettait d'injecter dans l'économie 1.5 milliard de dollars sous forme de réductions d'impôt, notamment par un crédit de \$50 par enfant et une augmentation de \$100 de la déduction pour dépenses relatives à un emploi. En introduisant des mesures importantes pour améliorer la rentabilité des entreprises et les inciter à se développer, le même budget a élargi et augmenté le crédit d'impôt à l'investissement; il a institué une déduction de 3 p. 100 au titre des stocks, et a majoré le crédit d'impôt pour dividendes. Je propose de nouveau toutes ces mesures dans l'avis de motion des voies et moyens déposé ce soir.

Les retards importants dans l'adoption des projets de loi fiscaux augmentent l'incertitude. Aussi devrions-nous adopter au plus vite les mesures proposées dans le budget de mars et celles que je viens de présenter.

Une remarque sur le taux de change. Les politiques de réduction des coûts et d'augmentation de l'emploi que nous poursuivons s'attaquent à nos problèmes fondamentaux. De telles politiques amélioreront notre balance de paiements. Nos opérations sur le marché ont eu pour but d'y maintenir des conditions ordonnées. Cela s'est traduit par une certaine diminution des réserves pendant la période récente de fléchissement du dollar canadien. Toutefois, nos réserves demeurent considérables et nous sommes à même de les renforcer sensiblement au besoin. Nous garderons un régime de taux de change flottant. Je reste convaincu que la meilleure façon de promouvoir la confiance dans le dollar canadien consiste, non pas à recourir à des expédients, mais à poursuivre des politiques saines.